



CONCOURS 2010
PROMOTION
DE L'ETHIQUE
PROFESSIONNELLE
ROTARY - CGE
CONFERENCE
DES GRANDES ECOLES

« Prix Régional »
District 1770

MENTION SPECIALE
Concours National
Remis le 26 mai à
l'UNESCO

Ethique et sociétés d'intelligence économique: un mariage impossible?



EOGN

**ECOLE DES OFFICIERS
DE LA GENDARMERIE NATIONALE**

Sous-lieutenant Jean-Christophe GROSSE

Présentation:

Le sujet de cet essai m'est naturellement venu après les premiers cours d'éthique et déontologie que nous avons eu lors de notre formation à l'EON. En effet, lors de mon parcours universitaire, j'ai obtenu un master en intelligence économique où l'éthique n'était absolument pas abordée. D'où une réflexion toute simple : est-ce que les entreprises spécialisées dans le domaine de l'intelligence économique possèdent une éthique propre? Et de ce fait, les personnes travaillant dans ce domaine sont-elles sensibles à ces questions ?

Mon fil rouge tout au long de l'essai est de m'interroger sur la compatibilité des pratiques en intelligence économique et le respect d'une certaine éthique. Un mariage est-il possible? Il est vrai que pour des acteurs économiques soucieux de la bonne santé de leur entreprise et de leurs bénéficiaires, l'éthique peut passer au second plan, notamment avec des concurrents occultant totalement des principes d'éthique et de déontologie.

En exposant les problématiques rencontrées dans le monde de l'intelligence économique, j'ai cherché des pistes de réflexions afin que cette spécialité soit plus respectueuse de valeurs fondamentales, garantes de reconnaissance et de pérennité.

Résumé:

L'intelligence économique est aujourd'hui un domaine en plein essor dans les grandes et moyennes entreprises. Des entreprises spécialisées en intelligence économique sont aujourd'hui régulièrement mises en cause pour leurs pratiques douteuses et des employés peu respectueux des valeurs régissant les rapports sociaux.

Ces pratiques sont parfois à la limite de la légalité, adoptant des modes d'action proches du renseignement, de l'espionnage et de la déstabilisation. Il peut être opportun d'organiser un cadre éthique inexistant pour l'instant. Néanmoins, ce cadre ne pourrait être que de niveau international, peut-être porté par des organisations comme l'OCDE ou l'OMC.

Bibliographie:

- Bruno DELAMOTTE – *Les coulisses de l'intelligence économique* – Nouveau monde éditions - 2009
- Patrick BAPTENDIER – *Allez-y, on vous couvre !* – Editions du Panama – 2008
- Revue de la Gendarmerie Nationale – *Ethique et pratiques professionnelles* – n°233 – décembre 2009
- Jean-Michel DECUGIS, Christophe LABBE et Olivia RECASENS – *Voyage au pays des barbouzes* – Le Point n°1864 du 05/06/2008
- Intelligence économique - Legorjus, l'as du renseignement* – Le Point n°1775 du 17/01/2007
- Renseignement économique - Les nouveaux espions* – Le Point n°1275 du 22/02/1997
- Instruction n°9079 du 07/03/1996 portant application du décret n°96-28 du 11/01/1996

Introduction

Selon KANT, l'éthique considère l'action et l'obligation morale indépendamment des conséquences de l'action, contrairement à l'éthique conséquentialiste qui associe l'action, le devoir et les conséquences à suivre. Cette éthique, qui pourrait être qualifiée de déontologique est la forme qui s'adapte le mieux au monde l'intelligence économique. L'intelligence économique est, selon le rapport MARTRE, l'ensemble des actions légales coordonnées de recherche, de traitement et de distribution, en vue de son exploitation, de l'information utile aux acteurs économiques.

Dans les faits, cette discipline peut se concrétiser par des actions à la limite de la moralité, comme le lobbying ou la désinformation. L'actualité nous montre que les dérives sont fréquentes, tant dans le domaine privé que public. Dans ce contexte, peut-on dire qu'un mariage entre intelligence économique et éthique est possible?

Dans un premier temps seront exposées les pratiques des entreprises de l'intelligence économique. Dès lors, pour contrer les déviations, il est nécessaire d'instaurer un cadre supra national. Enfin, à l'instar de certaines écoles, il apparaît nécessaire d'enseigner une certaine éthique aux étudiants se destinant à l'intelligence économique, meilleur gage pour le long terme.

L'éthique dans les entreprises d'intelligence économique : une notion quasiment absente

Si aujourd'hui l'intelligence économique est tellement mise sur le devant de la scène, c'est parce que cette matière permet aux entreprises de survivre ou de vivre. Certains exemples, comme la fusion Arcelor-Mittal montrent que l'intelligence économique occupe une place importante dans ce qu'il convient de qualifier de « guerre économique ». Dans ce cas, l'intelligence économique a des lettres de noblesse car elle permet de se défendre ou de réussir une acquisition légalement et selon des principes d'éthique. Dans d'autres cas, comme lorsque dans le monde de la Formule 1, McLaren a été accusé d'espionner Ferrari, l'espionnage industriel fait ressortir le côté sombre de l'intelligence économique. Si dans sa plus noble définition, l'espionnage industriel ne fait pas partie de l'intelligence économique, beaucoup de personnes l'assimilent comme tel.

Bruno DELAMOTTE, PDG du cabinet d'intelligence économique Risk&Co, dans son dernier ouvrage, *Les coulisses de l'intelligence économique*, dresse un tableau mitigé de ce monde. En effet, il livre ce qui peut se faire de plus illégal et immoral et ce qui se fait de mieux. Si les entreprises du milieu se soucient assez peu de l'éthique, notamment les entreprises étrangères implantées en France, DELAMOTTE évoque une dizaine de fois l'éthique et la morale, aussi bien en critiquant le manque d'éthique de certaines entreprises, voire institutions, qu'en se référant à son éthique propre afin de ne pas franchir certaines lignes. Cet exemple est assez isolé, car nombre d'entreprises, pour survivre, sont prêtes à franchir cette mince ligne entre légalité et illégalité, ce qui se traduit naturellement par un comportement immoral et ne respectant aucune éthique professionnelle.

Si de grandes entreprises ont aujourd'hui un service intelligence économique-gestion de risques, c'est pour réagir au mieux aux problèmes économiques actuels et aux problèmes de crises médiatiques, juridiques, environnementales,... Ne pas se faire surprendre, ou bien réagir le plus rapidement afin de garantir son image et ne pas perdre des marchés. Le terme d'image est très important ici, car les grandes entreprises, même si elles possèdent des services d'intelligence économique, sous-traitent également certaines tâches aux cabinets privés. Quels sont les intérêts pour ces entreprises, étant donné qu'un cabinet privé sera coûteux et que le service d'intelligence économique ne sera pas employé alors qu'il existe? La réponse tient en un mot : image. En effet, la sous-traitance de certaines tâches permet de se prémunir contre un risque à l'image de l'entreprise. Si un cabinet franchit la ligne pour obtenir une information, l'entreprise pourra se défendre en expliquant que ce n'était pas dans ses intentions d'outrepasser les lois. Quant aux petits cabinets, ils acceptent certaines missions pour survivre. Dans ce cas, laquelle de ces entités ne fait pas preuve d'éthique? Le demandeur, qui sait pertinemment que le cabinet utilisera des

moyens illégaux? Le cabinet, qui aurait dû décliner, au risque de perdre un contrat?

Autre aspect de l'éthique professionnelle en intelligence économique, légalité ne rime pas toujours avec éthique. Si certaines pratiques sont réprimées par la loi, d'autres sont totalement légales, mais ne respectent pourtant aucune éthique, car utilisant des moyens contraires à la morale pour obtenir certaines informations. Par exemple, l'utilisation de charmes féminins pour faire parler des commerciaux et obtenir des informations stratégiques. Ce n'est pas illégal, mais moralement critiquable.

Si l'intelligence économique est aujourd'hui nécessaire dans les entreprises, l'éthique n'est pas toujours une priorité des dirigeants car elle peut brider les moyens pour parvenir aux fins. La solution peut-elle venir de la mise en place de lois ou de règlements?

La mise en place de règles nécessaire pour amorcer une éthique de l'intelligence économique

Le milieu de l'intelligence économique est favorable à des pratiques peu respectueuses de la morale. Cependant, il existe une réelle volonté de rendre ces pratiques plus transparentes. En France, Alain JUILLET, l'ancien Haut Responsable chargé de l'Intelligence Economique pour le Premier Ministre, a demandé à l'amiral LACOSTE de définir des règles de fonctionnement pour les entreprises travaillant dans l'intelligence économique. Ces entreprises, membres de la Fédération des Professionnels de l'Intelligence Economique, s'engagent alors à respecter un code d'éthique . Une charte d'éthique, comportant 8 chapitres, détaille les bonnes pratiques dans le monde de l'intelligence économique. Cependant, malgré cette volonté de l'Etat d'instaurer une certaine autorégulation du milieu de l'intelligence économique, les pratiques immorales existent toujours et des entreprises spécialisées ne respectent toujours pas ces règles de bonne conduite. Ainsi, l'Etat envisage maintenant d'instaurer un permis professionnel pour les consultants en intelligence économique. Est-ce la solution aux pratiques immorales et au non respect d'un code d'éthique ?

L'Etat, dans la prochaine Loi d'Orientation et de Programmation sur la Sécurité Intérieure, va mettre en place un dispositif répressif visant à faire cesser les dérives des entreprises d'intelligence économique et autres agences privées de recherche. Cependant, ces dérives ne cesseront que grâce à un dispositif juridique. De ce fait, l'éthique n'interviendra pas dans le processus de normalisation de ce milieu. Et qu'en sera-t-il des pratiques n'étant pas encadrées juridiquement, mais ne respectant aucune éthique? De même, si la France est la seule nation à encadrer ce domaine, nos entreprises auront-elles une chance de lutter contre des entreprises étrangères n'étant pas liées à des lois? A l'instar de la moralisation des marchés financiers, la France peut jouer un rôle très important dans ce domaine. Cependant, parce que moins médiatique, les volontés d'action sont moindres. La solution passerait-elle par la création d'une Organisation Mondiale de l'Intelligence Economique sur le même principe que l'Organisation Mondiale du Commerce? Les Etats-Unis ont essayé de rendre certaines pratiques illégales, notamment au travers de la loi Sarbanes-Oxley sur la transparence en entreprise et la bonne gouvernance; Ces principes ont été repris par l'Organisation de Coopération et de Développement Economique. Mais des moyens de détourner ces dispositions ont déjà été trouvés par les entreprises, quand ce n'est pas certains pays qui n'ont pas signé les accords de l'OCDE.

Même si cela peut paraître utopique, une telle organisation aurait le mérite de mettre tous les pays sur un même pied d'égalité, car nombre de pays ne s'accordent pas à réguler les pratiques en terme d'intelligence économique de leurs entreprises. Par exemple, la Chine vend des armes à des pays frappés d'embargo. Si dans un domaine aussi sensible et réglementé ces pays ne sont pas condamnés, le risque est que dans un domaine moins sensible aux yeux du public, mais tout aussi important, il n'y ait également aucun respect des règles. Et si l'on peut à

nouveau citer la Chine, dont une étudiante avait été soupçonnée d'espionnage industriel en 2005 lors d'un stage chez Valéo, il ne faut pas oublier que les Etats eux-mêmes ne respectent pas certaines règles éthique. L'exemple le plus flagrant est celui des Etats-Unis avec le réseau Echelon, qui, selon les propres termes de Bill CLINTON, alors Président des Etats-Unis, devait servir à gagner la guerre économique qui suivait la guerre froide. Dès lors, les entreprises américaines ont pu s'appuyer sur ce réseau afin de gagner des contrats au détriment d'entreprises européennes car ayant accès à des informations qualifiées de « noires », inaccessibles par des moyens légaux.

Un autre aspect est à prendre en compte dans la mise en place d'une éthique professionnelle dans l'intelligence économique. Cet aspect, et non des moindres, est celui de la formation. En effet, si l'intelligence économique est aujourd'hui enseignée dans les facultés et autres écoles d'enseignement supérieur, l'éthique n'est aucunement évoquée. On essaye de faire comprendre aux étudiants qu'ils ne seront pas des « James Bond » de l'économie et que ne pas violer les lois est essentiel. Mais en aucun cas l'éthique ou la morale n'est abordée, car pour beaucoup, le respect des lois est synonyme de bonnes pratiques. Or si certaines pratiques ne sont pas punies, elles restent malgré tout discutables d'un point de vue moral. Ainsi, des étudiants, pouvant apporter de nouvelles méthodes plus respectueuses d'éthique, ne peuvent le faire faute d'avoir pu un jour se poser la question fondamentale : mes actes sont-ils justes? Mais il est vrai qu'avant d'arriver à ce stade, il faudrait que les entreprises se posent ces questions, afin d'orienter les formations dans ce sens, car les instituts de formation cherchent à répondre aux attentes des entreprises.

La mise en place de règles visant à rendre le monde de l'intelligence économique plus éthique semble nécessaire. Ces règles doivent s'envisager dans un cadre supra national. Dans ce cas, public et privé vont devoir s'approprier des règles communes et équilibrées. Dès lors, le mariage public-privé dans ce domaine est-il possible?

Mariage public-privé : la déontologie au service de l'éthique

Si une défiance entre institutions publiques et entreprises privées peut exister, c'est souvent le fait de comportement individuel répréhensible. Bruno DELAMOTTE donne pour exemple un policier qui l'interpelle lors du salon Milipol en lui expliquant qu'il peut lui vendre des informations confidentielles en provenance de fichiers nationaux. Récemment, l'affaire Ali SOUMARE a mis en exergue des consultations et divulgations frauduleuses d'informations provenant de fichiers de police. Une plainte a été déposée pour divulgation du secret professionnel et la Direction Générale de la Police Nationale a ouvert une enquête afin d'identifier l'auteur. Si cette pratique, appelée « tricoche », est aujourd'hui aussi répandue, c'est qu'elle a pu longtemps se faire sans aucun contrôle. Actuellement, ceci est réprimé par la loi et les risques encourus sont grands (révocation et trois années d'emprisonnement), mais certains agents de l'Etat ne semblent pas s'en soucier. Dans ce cas, peut-on parler de non respect d'une éthique professionnelle? On pourrait plutôt évoquer un manque de déontologie, même si elle est enseignée dans les écoles de formation militaires et policière. Cependant, des progrès sont encore possibles. D'autres exemples existent: celui du commissaire MOIGNE, inculpé après avoir vendu des informations en provenance des fichiers centraux; celui de Patrick BAPTENDIER, ancien gendarme travaillant pour un grand groupe américain d'intelligence économique et sous-traitant de la Direction de la Surveillance du Territoire. Ces personnes, qui auraient pourtant dû respecter les règles, de par leur métier, ou leur ancien métier, ne l'ont pas fait, tout en sachant qu'elles encouraient des peines de prison. La déontologie ne serait-elle alors pas assez bien inculquée? Ou alors l'appât du gain est-il le plus fort?

Aujourd'hui les écoles de formation policières, militaires ou de gendarmes incluent dans leur formation des heures de cours traitant de l'éthique et de la déontologie. Cette formation permet de sensibiliser les nouvelles générations de gendarmes, policiers ou militaires à ces

questions d'éthique afin que lorsqu'elles auront à prendre des décisions, celles-ci respectent une éthique que l'on pourrait qualifier de kantienne. A long terme, une partie de ces générations quitteront ces institutions afin d'intégrer des cabinets d'intelligence économique: la formation à l'éthique devrait permettre de diffuser de bonnes pratiques. En attendant, un travail doit être fait sur les acteurs actuels du monde de l'intelligence économique.

Le partenariat public-privé pourrait être bénéfique si une entente commune est trouvée. Si aux Etats-Unis ce partenariat prend la forme d'échanges d'information pour le bien de la nation et de son économie, la France est au balbutiement dans ce domaine. En effet, certaines entreprises tendent à échanger des informations avec la Direction Générale des Services Extérieures, et vice-versa. Cependant, cela n'est pas encore la norme. Si on ne peut cautionner les pratiques américaines, car pouvant s'apparenter à de l'espionnage industriel, partager une information obtenue de manière légale et éthique pourrait bénéficier à l'Etat et son économie. Ce partenariat, s'il est un jour mis en place, fera également disparaître ces personnes vendant des informations provenant des fichiers nationaux. Cette disparition permettrait de rendre le monde de l'intelligence économique plus respectable notamment aux yeux du public. De même, si un tel partenariat venait réellement à exister, les institutions publiques pourraient avoir un suivi de leurs anciens membres et vérifier que ces derniers ne tombent pas dans l'illégalité, car aujourd'hui encore nombre d'anciens quittent les services de l'Etat pour faire ce qu'ils faisaient pour le pays au nom de son statut régalien, pour des entreprises privées en ne respectant aucune règle. Malgré tout, il existe aujourd'hui un texte de loi qui encadre l'activité des militaires ayant cessé leur activité. Le décret 96-28 du 11 janvier 1996 instaure la création d'une commission chargée de donner un avis sur les projets d'activité privés des militaires [...], relative à la compatibilité des activités. Cette commission permet de rappeler à l'ordre les militaires ou les fonctionnaires civils (décret n°95-168 du 17 février 1995) avec un aspect éthique. Cependant, ce texte semble aujourd'hui encore trop peu appliqué. De plus, plutôt que d'interdire à certaines personnes d'exercer dans tel ou tel domaine, il vaudrait mieux les accompagner et encadrer leur départ dans le privé.

On l'a ainsi vu, si un partenariat public-privé permettrait d'éviter certaines déviances, l'enseignement de l'éthique et de la déontologie dans les écoles de formations de la Gendarmerie, de la Police ou des Armées apportera une forme d'éthique dans le privé à long terme. L'éthique qui en naîtra sera une réelle éthique professionnelle basée sur la pratique.

Conclusion:

Si le mariage entre éthique et intelligence économique n'est pas encore une réalité, de nombreux éléments plaident en sa faveur. En effet, le milieu de l'intelligence économique est encore trop souvent associé à des pratiques peu respectueuses de la légalité. Cette ligne ténue entre légalité et fraude n'est pas forcément franchie. Néanmoins, cela ne signifie pas pour autant qu'une éthique professionnelle soit à l'oeuvre. Si la nécessité de rendre le monde de l'intelligence économique plus respectable a été prise en compte par l'état français, des actions plus contraignantes doivent être prises. La mise en place de lois et de règlements permettrait dans un premier temps, si ce n'est d'instaurer une morale, de limiter les déviances qu'ont certains acteurs de l'intelligence économique. Au niveau des Etats, un organisme supranational pourrait contribuer à l'harmonisation des pratiques, notamment bien différencier les finalités régaliennes des finalités économiques. Enfin, le partenariat public-privé pourrait diffuser une éthique professionnelle, notamment grâce à la déontologie en vigueur dans les services étatiques.

Et de citer Bruno DELAMOTTE pour conclure qu'un mariage est possible, « *alliant public et privé dans une sorte de partenariat, car à n'en pas douter il n'y a pas d'autre voie* ».